4.1 - HIERARCHISATION ECOLOGIQUE: LES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX PRISES EN COMPTE:

A l'issue de l'analyse du peuplement entreprise dans le document de référence, deux groupes d'espèces avaient été distingués :

- LES ESPECES INSCRITES A L'ARRETE MINISTERIEL DU 16 NOVEMBRE 2001 (ci-après désignées « espèces prioritaires »). Parmi celles-ci on peut distinguer :
 - des espèces correspondant à au moins un des critères listés ci-après (catégories E, V ou R du Livre Rouge national Rocamora et Yeatmann-Berthelot, 1999 ; catégorie SPEC1 du Livre Rouge européen Tucker et Heath, 1992 ; annexe I de la convention de Bonn) :

Le GYPAETE BARBU,

L'AIGLE ROYAL.

Le CIRCAETE JEAN-LE-BLANC.

Le FAUCON PELERIN,

Le GRAND TETRAS,

- des espèces inscrites sur l'arrêté du 16 novembre 2001 mais ne correspondant à aucun de ces critères (ci-après désignées « espèces communautaires ») :

Le CRAVE A BEC ROUGE.

La PERDRIX GRISE DE MONTAGNE.

Le LAGOPEDE ALPIN,

La PIE-GRIECHE ECORCHEUR,

Le PIC NOIR.

La CHOUETTE DE TENGMALM.

La GRUE CENDREE (la Grue cendrée figure sur l'arrêté du 16/11/2001 tant au titre des espèces reproductrices qu'à celui des espèces migratrices. Sur le site, cette espèce n'est que migratrice).

- LES ESPECES MIGRATRICES NE FIGURANT PAS SUR L'ARRETE MINISTERIEL DU 16 NOVEMBRE 2001 mais présentes sur la liste établie par le Muséum National d'Histoire naturelle (ci-après désignées « espèces compagnes ») :

Le MERLE A PLASTRON

Le MONTICOLE DE ROCHE

Toutes ces espèces sont présentées à l'aide de fiches espèces (voir DOCOB document de synthèse volume 2).

4.2 - LES GRANDES CATEGORIES D'ENJEUX ECOLOGIQUES :

Le réseau Natura 2000 a pour objectif « la conservation de la diversité biologique en conciliant les exigences des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires ». La conservation des espèces passe par le maintien de leurs

performances démographiques (taux de reproduction, taux de survie) à un niveau tel que leurs populations puissent se maintenir sans apports extérieurs (reproduction permettant de compenser les pertes liées à la mortalité). Mais ces exigences comprennent aussi le maintien d'un seuil de qualité d'habitat, tant pour le maintien d'une abondance locale satisfaisante (notion de population «viable», notamment pour les espèces «exploitées») que pour permettre à ces espèces de trouver sur place toutes les composantes de leur biotope leur permettant de se reproduire, déplacer, s'alimenter, se protéger du froid et des prédateurs.

Aussi, les enjeux de ce DOCOB visent-ils à l'amélioration – ou au maintien :

- d'une part de la valeur de trois paramètres démographiques :
 - le succès de reproduction, évalué par deux composantes : le pourcentage de couples ou femelles élevant une nichée et la taille des nichées au moment de l'envol,
 - le taux de survie, qui sera abordé sur le site principalement par l'aspect de la diminution des risques de mortalité et évalué par le fait de retrouver ou non des individus (jeunes ou adultes) morts ou blessés,
 - l'abondance, évaluée par le nombre de couples ou de nichées présents sur le site. Ce point passe par le maintien ou l'amélioration des capacités d'accueil du site, et comprend ainsi l'aspect ressources trophiques qui intervient aussi sur les deux premiers paramètres (et notamment sur le succès de reproduction);
- et d'autre part de la qualité de l'habitat sous deux composantes :
 - la valeur trophique: présence et disponibilité des ressources alimentaires recherchées par les diverses espèces cibles, qu'elles nichent ou non sur le site (cas du Circaète Jean-le-Blanc qui vient seulement chercher ses proies en Reptiles sur le site),
 - la disponibilité en sites de reproduction ou nidification permettant d'assurer l'ensemble du cycle reproducteur à l'abri des intempéries et à l'abri des prédateurs.

4.3 - LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET LEUR HIERARCHISATION :

Ces divers enjeux ont été ci-après regroupés soit sous le chapitre « état de conservation des espèces » avec deux grands ensembles relatifs à l'aspect reproduction ou à l'aspect mortalité, soit sous le chapitre « conservation des habitats d'espèces » avec deux grands ensembles relatifs à la capacité d'accueil des milieux et notamment en termes de sites de reproduction ou à l'aspect ressources trophiques.

4.3.a - LES ENJEUX LIES A L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES :

Tous les enjeux définis ne présentent pas la même importance ou urgence en termes d'impact sur les espèces ou en termes de faisabilité, possibilité de mise en œuvre. C'est pourquoi ils seront présentés ci-après dans un ordre de priorité décroissant.

ENJEU 1: ASSURER LES CONDITIONS DE TRANQUILLITE NECESSAIRES A LA REPRODUCTION DES GRANDS RAPACES:

Les trois espèces de grands rapaces se reproduisant sur le site (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin) peuvent être soumises à des dérangements dont la somme peut engendrer une perturbation du cycle reproducteur qui aboutit à une diminution du succès reproducteur. Ces dérangements peuvent avoir des origines diverses : survols par hélicoptères, escalade, photographie animalière, écobuage, nuisances sonores occasionnées par des randonneurs, battues au sanglier (seulement dans le cadre de la nidification du Gypaète barbu), ...

Sur le site, peu de dérangements ont été observés et la somme de ces dérangements ne semble pas avoir occasionné de grosses perturbations sur les espèces. Par le passé, seuls des cas de survols par hélicoptères, un dérangement dû à une chasse en battue ou à de la photographie animalière, ou encore des cas d'escalade, ont été notés. Globalement le succès reproducteur des oiseaux étant bon (soit dans l'absolu – cas du Gypaète barbu, soit en relatif – cas des Faucon pèlerin et Aigle royal qui ont un succès de reproduction inférieur à ceux notés dans d'autres régions de France mais équivalents à ceux observés dans les Pyrénées ou d'autres zones de montagne), on peut considérer que les activités humaines ont un faible impact sur les capacités reproductrices de ces espèces.

Néanmoins, les activités humaines potentiellement dérangeantes étant nombreuses et ces espèces étant toutes d'intérêt prioritaire, des actions de gestion ou d'aménagement des activités humaines seront proposées à titre de prévention.

ENJEU 2: ASSURER LES CONDITIONS DE TRANQUILLITE NECESSAIRES A LA REPRODUCTION DES GALLIFORMES:

Les Galliformes forment, avec les espèces de grands rapaces, les espèces prioritaires en termes d'action pour ce DOCOB. Les trois espèces de Galliformes présentent la particularité d'utiliser des zones différentes pour les parades et accouplements et pour la couvaison et l'élevage des jeunes. Bien plus que pour les rapaces, le succès de reproduction chez ces trois espèces constitue un élément clé de leur fonctionnement démographique.

Sur le site, de nombreux dérangements ont été observés et dans certains cas la somme de ces dérangements peut expliquer l'abandon de certaines zones pour la reproduction par les oiseaux ou la faible réussite des nichées. Parmi les activités en cause, on peut citer essentiellement trois types de pratiques : la randonnée hivernale qui va interférer sur les places de chant du Grand tétras et perturber les pariades et accouplements, mais aussi sur les zones d'hivernage du Lagopède alpin, la randonnée estivale qui, en certains endroits, pour les trois espèces, va occasionner une délocalisation des nichées, voire leur éclatement et augmenter de ce fait la mortalité des poussins, et enfin la photographie animalière qui s'exerce surtout sur les places de chant du Grand tétras et vient perturber les pariades et accouplements.

ENJEU 3: LIMITER LES RISQUES DE MORTALITE:

Sur le site, les risques de mortalité observés peuvent se rattacher à deux catégories :

- les mortalités directes suite à des collisions principalement. Les données historiques ne montrent pas de cas de collisions avec les lignes électriques traversant le site, tant en ce qui concerne les grands rapaces que les oiseaux en migration. Plusieurs cas de mortalité de Galliformes ont par contre été notés suite à des percussions d'oiseaux avec des câbles sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre, ainsi que pour des oiseaux en migration ou sur des rapaces nocturnes. Les observations sur le site ont aussi montré l'utilisation par certains grands rapaces (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc) de pylônes électriques comme perchoirs ou reposoirs. Même s'il apparaît que peu de pylônes sont susceptibles de présenter un danger, leur équipement peut être envisagé à titre préventif. Des cas de mortalité ont aussi été relevés sur des perdrix grises de montagne avec des clôtures et des grillages sur le site. Globalement, même si le nombre d'individus concernés est faible, sur des populations peu nombreuses comme c'est le cas pour le Grand tétras et le Lagopède alpin, la perte de quelques individus peut compromettre le maintien de l'espèce sur le site. Sur la Z.P.S., les données historiques n'indiquent pas de mortalités directes suite à l'utilisation de produits toxiques;

les mortalités indirectes, induites soit par des dérangements répétés, soit par la consommation de proies (Insectes) contaminés par des produits de traitement. Dans le premier cas, ce sont surtout les dérangements des Galliformes en hiver qui sont concernés (voir enjeu n° 2). La répétition d'envols suite à des dérangements occasionne en effet des dépenses énergétiques que les oiseaux ont du mal à combler à cette époque compte tenu de leur alimentation hivernale très peu énergétique (cas du Grand tétras, du Lagopède alpin et surtout de la Perdrix grise de montagne). L'intoxication d'oiseaux par des produits de traitement des troupeaux n'a jamais été observée sur le site et on peut considérer que ce facteur est négligeable ici, même s'il apparaît souhaitable de le traiter si possible au titre de la prévention.

4.3.b - LES ENJEUX LIES A LA CONSERVATION DES HABITATS D'ESPECES :

Tous les enjeux définis ne présentent pas la même importance ou urgence en termes d'impact sur les habitats ou en termes de faisabilité, possibilité de mise en œuvre. C'est pourquoi ils seront présentés ci-après dans un ordre de priorité décroissant.

ENJEU 1: AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL POUR LES GALLIFORMES:

La situation n'est pas la même pour les trois espèces de Galliformes. La présence du Grand tétras est conditionnée par l'extension du manteau forestier et sa qualité. Trois zones forestières sont identifiables sur le site : les bois d'Arribama – Pailla situés en rive gauche du gave de Gavarnie, les bois de Bourlic et du Mourgat en rive droite et le bois de Saint-Savin en rive droite du gave d'Ossoue à l'entrée de la vallée. Le Grand tétras est surtout présent sur les deux premiers bois, trouvant des conditions d'habitat favorables notamment dans le complexe Arribama – Pailla et partiellement dans la zone Bourlic – Mourgat. Le bois de Saint-Savin apparaît très peu fréquenté par l'espèce. Sur ce dernier site, séparé des autres massifs forestiers et de faible étendue, il semble à priori difficile d'améliorer sensiblement la qualité de l'habitat disponible, tandis que de simples modifications locales de la gestion forestière peuvent avoir une influence sur le bois de Bourlic (actuellement non exploité sur recommandation du PNP) ainsi que sur le Mourgat. Sur les parcelles d'Arribama et du Pailla, actuellement peu ou pas exploitées notamment pour des raisons de protection des sols et terrains, peu d'améliorations sont à prévoir compte tenu de la qualité des habitats d'espèces présents. Dans tous les cas, il s'agira d'offrir aux oiseaux une plus grande disponibilité en diversité d'espèces forestières (Sorbier

des oiseleurs dans les trouées entre autres), de favoriser le retour de la Myrtille, de la Framboise et autres au sol dans les trouées et enfin de laisser vieillir les pins à crochets et surtout les pins sylvestres présents sur la zone. La création de trouées sur les bois de Bourlic et du Mourgat devrait aussi à terme favoriser les sites potentiels de nichées pour l'espèce.

La répartition du Lagopède alpin a diminué ces 20 dernières années bien que la répartition de son habitat et sa qualité ne semblent pas avoir évolué. Pourtant si la forte diminution de la population sur la zone est vraisemblablement due à l'impact du tourisme notamment hivernal, l'hypothèse d'une influence de l'évolution des milieux (peu perceptible visuellement) ne peut être écartée : évolution des pelouses d'altitude suite à l'envahissement par la lande à Genévrier et le Raisin d'ours, fixation des éboulis par les fruticées et les landes. L'amélioration de ces zones passera par la mise en place d'actions à caractère pastoral sensu lato et profitera tant à cette espèce qu'à la Perdrix grise de montagne.

Pour cette dernière espèce, la disparition des prairies de fauche et l'évolution des pelouses sur les vallons d'Aspé et d'Ossoue induisent tant une diminution de la quantité d'habitat favorable disponible pour l'espèce que de la qualité de l'habitat restant. Aussi, en plus des actions à caractère pastoral applicables sur l'ensemble du site, il est aussi possible d'envisager des actions ponctuelles de restauration des milieux de façon à favoriser l'installation de nichées supplémentaires sur les zones occupées par l'espèce et la réussite de ces nichées.

Une partie des actions favorables à ces deux espèces a déjà été proposée au titre de la directive Habitats dans le cadre de l'amélioration du pastoralisme, notamment sur le plateau de Saugué et sur Ossoue.

ENJEU 2 : AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL DES MILIEUX FORESTIERS :

En dehors du Grand tétras dont le cas a été discuté plus haut, les milieux forestiers peuvent accueillir deux autres espèces, actuellement marginales sur le site : la Chouette de Tengmalm et le Pic noir, ou encore offrir des possibilités d'installation de nids pour le Circaète Jean-le-Blanc.

Toutefois, pour les deux premières espèces qui nécessitent de grands domaines vitaux, la superficie des boisements présents se révèle insuffisante pour offrir des conditions d'habitat correctes, et ce notamment pour la Chouette de Tengmalm. Pour le Pic noir, les bois d'Arribama et Pailla, qui sont dans la continuité des boisements en cours d'évolution le long de Coumély à Gèdre, peuvent accueillir quelques individus, comme cela a été le cas ces dernières années (présence d'anciennes loges sur le Pailla).

Pour les trois espèces, les actions consisteront donc surtout à laisser vieillir des arbres par îlots (hêtres, sapins et surtout pins sylvestres) jusqu'à atteindre un diamètre suffisant pour attirer le Pic noir et qu'il y creuse ses loges (qui serviront par la suite le cas échéant à la Chouette de Tengmalm), sans pour autant être sûr du résultat. Les vieux arbres qui pourraient voir leur cime se casser (suite à une tempête, la foudre ou un dépérissement) seront à conserver pour offrir des cimes tabulaires intéressantes pour le Circaète Jean-le-Blanc.

ENJEU 3: AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL DES MILIEUX POUR LES PASSEREAUX:

Si toutes les espèces de Passereaux prises en compte dans le DOCOB Oiseaux utilisent les milieux de pelouses et landes pour leur alimentation, seule une (la Pie-grièche écorcheur) a son habitat de reproduction dans les zones de landes et pelouses et plus particulièrement niche sur des arbres (genévriers, aubépines, prunelliers), les autres nichant soit

en falaises (Crave à bec rouge), soit principalement dans des éboulis (Merle à plastron et Monticole de roche).

Pour les quatre espèces, les actions porteront surtout sur le maintien de la capacité trophique des milieux (en s'appuyant sur les mesures déjà proposées dans le cadre de la directive Habitats) et seront complémentaires de celles mentionnées plus haut pour les Galliformes (actions de lutte contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue, lutte contre la fermeture dans l'estive d'Aspé, pérennisation et développement de la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué). La modification des pratiques de traitement des troupeaux sur le site, même si, comme indiqué plus haut, ce facteur semble négligeable, peut aussi contribuer à améliorer les milieux en augmentant les ressources trophiques.

Pour la Pie-grièche écorcheur, le maintien de sites de reproduction passera par la sélection et le maintien d'arbres (genévriers, aubépines, pins, ...) qu'on laissera vieillir en évitant qu'ils ne soient brûlés lors des opérations de brûlage dirigé. Compte tenu de la faible superficie du domaine vital de l'oiseau (1-2 ha), cela impliquera de laisser plusieurs pieds, ce qui localement pourra être en contradiction avec les recommandations de gestion pastorale édictées dans le DOCOB Habitats "Ossoue, Aspé, Cestrède".

ENJEU 4: AMELIORER LES CAPACITES TROPHIQUES DES MILIEUX POUR LES GRANDS RAPACES:

Peu d'actions sont envisageables pour cet enjeu qui concerne principalement le Circaète Jean-le-Blanc, dont la ressource trophique principale (les Reptiles) est directement influencée par la nature du couvert végétal herbacé et les abondances en Insectes (ressources trophiques pour les Reptiles dont se nourrit l'oiseau). Pour cette espèce, les actions de lutte contre la fermeture des milieux, de réhabilitation des prairies de fauche, ou encore d'arrêt de l'extension du Rhododendron, seront autant d'actions qui amélioreront les capacités trophiques du milieu.

Pour les autres espèces, Aigle royal, Gypaète barbu, Faucon pèlerin, leurs ressources trophiques semblent suffisantes et peu d'actions peuvent être envisagées pour les améliorer. L'augmentation de la présence du mouton, sur le versant d'Ossoue en rive droite du gave (là où les droits de pacage sont réservés aux troupeaux espagnols suite aux accords de Broto) pourrait à terme accroître les ressources trophiques pour le Gypaète barbu.